

préparer la peau à recevoir l'influence de l'air, de la chaleur et de l'humidité.

Si donc, dans ces conditions de mollesse et de lymphatisme, on met sans transition le cheval aux travaux de culture, il en résulte des courbatures (fatigue des muscles), des fourbures (apoplexie dans les sabots). Les sueurs abondantes sont difficiles à sécher à cause de l'abondance et de l'épaisseur des poils; ils sont alors très sujets aux arrêts de transpiration, d'où résultent des maux de gorge et de poitrine les plus graves.

L'alimentation joue aussi un très grand rôle comme cause prédisposant à la maladie. Durant l'hiver on ménage aux chevaux la nourriture tonique et fortifiante; l'on se borne à la ration d'entretien: la provende se compose de fourrages moins nutritifs. Ce genre de nourriture est économique, et nous savons qu'en agriculture l'économie est une des conditions de succès et de profits. Loin de nous d'adresser un reproche au cultivateur économe; nous voulons seulement le prémunir contre les effets fâcheux de cette économie, et lui indiquer les moyens de passer sans danger, pour la santé des chevaux, de la ration d'entretien à la ration de travail.

Moyens préventifs.—Nous venons d'indiquer les deux causes principales des maladies de printemps.

Examinons les moyens d'en atténuer les effets:

1o. Comme transition du repos d'hiver à la vie laborieuse du printemps, il faut, au moins durant quinze jours, soumettre les chevaux à un exercice progressif.

Si l'on n'a pas de travaux légers et de peu d'importance, ce qui est rare; il faut recourir aux promenades, d'abord courtes et d'une heure au plus, puis en augmenter successivement la durée et les rendre plus fatigantes.

Il faut mettre les chevaux en *halène*.

Les Anglais sont dans l'usage de purger leurs chevaux avant les grands travaux, comme ils purgent les chiens quelques jours avant l'ouverture de la chasse.

2o. C'est aussi le moment de ramener insensiblement le cheval à la ration de travail, c'est-à-dire à la ration d'avoine et de fourrage.

3o. Pendant ces premiers exercices, il faut doubler la durée des passages à la main: ils facilitent la mue, activent les fonctions de la peau et fortifient les muscles.

4o. La température du printemps, généralement assez variable, exige encore des précautions non moins importantes pour éviter les funestes effets des arrêts de transpiration, cause principale d'une foule de maladies graves. On doit être sobre des haltes pendant les attelées. Celles-ci doivent être courtes les premiers jours; mieux vaut encore partager le travail en deux attelées. En rentrant dans les écuries, les chevaux doivent être bouchonnés et ensuite couverts de paille sur le dos. Cette paille est placée en long et maintenue par un lien également en paille. C'est la couverture la plus simple et néanmoins l'une des plus avantageuses. C'est ici le cas de fermer les portes et les fenêtres pour éviter les courants d'air.

5o. Le cheval qui sue, qui travaille pour les premières fois est généralement très-altéré. C'est le cas ou jamais de lui rationner la boisson.

Si l'animal est conduit aux abreuvoirs, on ne doit pas le faire entrer profondément à l'eau sous prétexte de le laver. Ces lavages ou bains du printemps, s'ils économisent la main-d'œuvre des passages, ont souvent des suites fâcheuses pour la bourse du propriétaire.

Dans l'un comme dans l'autre cas il est toujours facile d'empêcher le cheval de boire outre mesure, et toujours de faire boire, dans les écuries, dans des baquets, où l'eau peut être plus facilement rationnée et rendue plus-digeste en la saupoudrant d'un peu de son.

Petite Chronique

Consommation de tabac en Angleterre.—Un statisticien anglais a publié dernièrement des chiffres intéressants sur la consommation de tabac en Angleterre.

La nation anglaise paraît avoir dépensé en tabac depuis 1801 à 1870 la somme de £578,000,000 sterling. Ce montant ne comprend pas la valeur des pipes et autres accessoires que requiert le fumeur.

RECETTE

Moyen pour guérir les blessures provenant d'instruments tranchants.

Un jeune homme, en aiguisant des païseaux, s'était ouvert l'articulation du genou avec la pointe de sa serpe. Peu de jours après, il se développa une grande inflammation des surfaces articulaires, et le malade éprouvait de telles souffrances qu'il poussait des cris continuels; tous les moyens employés, cataplasmes, saignées, etc., ne lui apportaient aucun soulagement; on en était arrivé à croire l'amputation inévitable.

Mais, par un bonheur inespéré, il vint à la pensée du médecin qui soignait ce jeune homme de recourir aux douches d'eau froide; on y a donc soumis la partie malade nuit et jour pendant deux semaines; dès le début, les douleurs ont presque cessé, peu à peu la plaie s'est cicatrisée, les symptômes inflammatoires ne sont dissipés, et aujourd'hui le malade se lève, se sert de sa jambe et se trouve en pleine voie de guérison.

TERRE A VENDRE

Le Soussigné offre en vente une magnifique propriété qui peut former en tout trois arpents sur quarante-deux, située au deuxième rang de Ste. Anne de la Pocatière avec maison neuve dessus construite, grange, étable, etc.

Pour plus amples informations, s'adresser à Joseph Dionne, écr., Maître de Poste à Ste. Anne, ou au Soussigné à Québec.

FORTUNÉ DIONNE, Marchand.

Ste. Anne de la Pocatière, 25 février 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 février, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.



CONTRAT POUR LA MALLE

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à midi, VENDREDI, le 21 MARS PROCHAIN, pour le transport des Malles de Sa Majesté, conformément aux dispositions d'un contrat proposé pour quatre années, six fois par semaine dans chaque direction, entre CAMPBELLTON et STE. FLAVIE, à partir du premier Juillet prochain.

Le transport devra se faire dans une diligence à passager ou une voiture à quatre roues, traînée par deux chevaux. Cette voiture devra être munie d'un compartiment recouvert pour mettre les malles à l'abri du mauvais temps.

Les malles partiront de Sainte Flavie tous les jours (excepté les dimanches) et de Campbellton aussi tous les jours (excepté les dimanches) à telles heures qui pourront être fixées, faire connexion en ces deux endroits avec les malles partant et les malles arrivant, parcourir le trajet dans l'une et l'autre direction dans l'espace de vingt-huit heures, à partir du premier Juin jusqu'au trente de Septembre, et en trente-six heures pendant le reste de l'année, y compris le temps nécessaire pour les arrêts pour toutes fins.

Le contracteur devra accepter les conditions suivantes; en vue de l'ouverture probable d'une communication par chemin de fer entre le fleuve St. Laurent et Campbellton pendant le temps que le contrat sera en vigueur. L'entrepreneur aussi, s'il en est requis de transporter les malles entre Sainte Flavie et Campbellton et tels autres endroits qui pourront être choisis